

Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise
Avis de mise à l'enquête publique du
zonage d'assainissement de la Commune de Sérignac

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise du 20 août 2019, le zonage d'assainissement de la Commune de Sérignac sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 09 septembre 2019 au 09 octobre 2019 inclus. Madame Georgette GIRARD assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la Communes de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, à la mairie de Sérignac aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire-Enquêteur Communauté de Communes 413 rue d'Esparsac à Beaumont de Lomagne 82500 lequel les annexera au registre.

- Des permanences seront assurées par le Commissaire-Enquêteur à la mairie de Sérignac, salle des aînés :

Ouverture de l'enquête publique et permanence

Lundi 9 septembre 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Permanence

Lundi 23 septembre 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Clôture de l'enquête publique et permanence

Mercredi 9 octobre 2019 de 10h00 à 12h00

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.